

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 novembre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Renaud LE BERRE, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENGE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT, Marc LE GUYADER, Christophe ROBIN, Nathalie TRAVERT- LE ROUX,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Philippe HELLO

## Délibération n°2022-154

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 7

<p style="text-align: center;"><b>AFFAIRE GENERALES</b> <b>COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU</b> <b>PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b></p>
---

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

### **Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du :

- 4 octobre 2022 :
  - **Procès-verbal du Bureau communautaire**
    - Délibération 2022-117 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 27 septembre 2022 – Approbation.
  - **Domanialité**
    - Délibération 2022-118 – Economie Innovation Recherche – Cession des parcelles 270ZN53, 270ZN57, 270ZN59, 270ZN73 et 270ZN85 pour un total de 4 901 m<sup>2</sup>, situé sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la société Méga Plus, représentée par M. François-Régis CLEMENT ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 174 030 € HT, soit 30 € HT/m<sup>2</sup>.
    - Délibération 2022-119 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 076000YH174 de 1 510 m<sup>2</sup> située sur le Parc d'Activités de la Quenotterie à Hénanbihen au bénéfice de l'entreprise AMC Concept représentée par M. Jérôme DENOUAL ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 22 650 € HT, soit 15 € HT/m<sup>2</sup>.
    - Délibération 2022-120 – Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités de la Quenotterie (Hénanbihen) – Cession de la parcelle 076000YH173 de 1 195 m<sup>2</sup> située sur le Parc d'Activités de la Quenotterie à Hénanbihen au bénéfice de la micro-entreprise de M. Bernard ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 17 925 €, soit 15 € HT/m<sup>2</sup>.
- 8 novembre 2022 :
  - **Procès-verbal du Bureau communautaire**
    - Délibération 2022-145 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 4 octobre 2022 – Approbation.
  - **Domanialité**
    - Délibération 2022-146 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 142 ZT 281 (12 305 m<sup>2</sup>), située sur le Parc d'Activités de La Tourelle 1 à Lamballe-Armor au bénéfice de l'entreprise TFE, représentée par Mme PRIGENT, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 356 845 € HT, soit 29 € HT/m<sup>2</sup>.
    - Délibération n°2022-147 – Economie Innovation Recherche – Cession des parcelles ZB 404 et ZB 405 pour un total de 10 001 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités de Pommeret au bénéfice de la société « Les Cartonages Gourio », ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 150 015 € HT, soit 15 € HT/m<sup>2</sup>. (*Annule et remplace la délibération n°2022-097*).

- **Ressources humaines**

- Délibération 2022-148 – Approbation du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite à des modifications de grades et de durée hebdomadaire de service.
- Délibération n°2022-149 – Approbation de la mise à disposition de personnel – Plusieurs conventions de mise à disposition de personnel sont arrivées à échéance. Ces mises à disposition permettent aux structures de fournir à leurs agents des emplois du temps plus intéressants et aux agents de bénéficier d'un seul employeur.

- **Finances et comptabilité**

- Délibération 2022-150 – Garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°140031 d'un montant de 649 557 € (soit 234 778,50 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'acquisition VEFA de 5 logements individuels à Lamballe-Armor.
- Délibération n°2022-151 – Garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°136637 d'un montant de 848 623 € (soit 424 311,50 €) souscrit par la SA HLM « Armorique Habitat » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la construction de 10 logements locatifs sociaux à Lamballe-Armor. (Annule et remplace la délibération n°2022-098).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

2 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

Pour le Président,  
Par délégation,

5 DEC. 2022

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT

A blue ink signature of Arnaud Lecourt.

